



VILLE DE SIGEAN

COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Note de présentation brève et
synthétique

Cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au Compte Administratif et au Budget Primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le Compte Administratif retrace l'ensemble des dépenses et recettes réalisées sur l'année 2022. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Ce document est structuré en une section de fonctionnement et en une section d'investissement.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : les recettes comme les locations ou les impôts d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (électricité, contrats, loisirs, remboursement des crédits...)

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine, achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule...

La section d'investissement de la commune regroupe :

En dépenses toutes celles faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

En recettes, plusieurs types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que celles perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets retenus (par exemple des aides relatives à la création d'une classe ou la rénovation d'une voirie...). Ces recettes sont complétées par les ressources propres de la commune dans le cadre d'un autofinancement ou par la réalisation d'emprunts.

COMPTE ADMINISTRATIF 2022

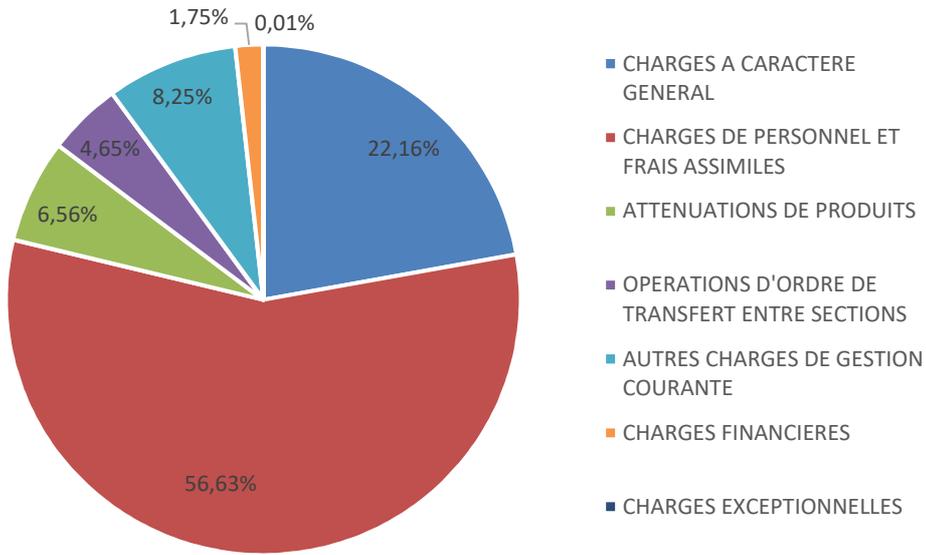
SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	Principaux postes	MONTANT
CHARGES A CARACTERE GENERAL	Energie, outillage, assurance, alimentation, fournitures, outillage	1 465 880,34
CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	Salaires, charges, assurance, médecine	3 746 670,80
ATTENUATIONS DE PRODUITS	Reversement d'une partie des fonds collectés au titre des logements sociaux, Le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR)...	433 943,00
OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	Opérations non financières entre le budget de fonctionnement et d'investissement permettant de constater la dépréciations des biens (amortissements des immobilisations)	307 824,13
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	Cotisations organismes intercommaux (SDIS, PNR) Indemnité des élus, subventions aux associations, subventions d'équilibre budget crèche...)	546 062,49
CHARGES FINANCIERES	Intérêts des emprunts	115 557,85
CHARGES EXCEPTIONNELLES		468,10
TOTAL DES DEPENSES		6 616 406,71

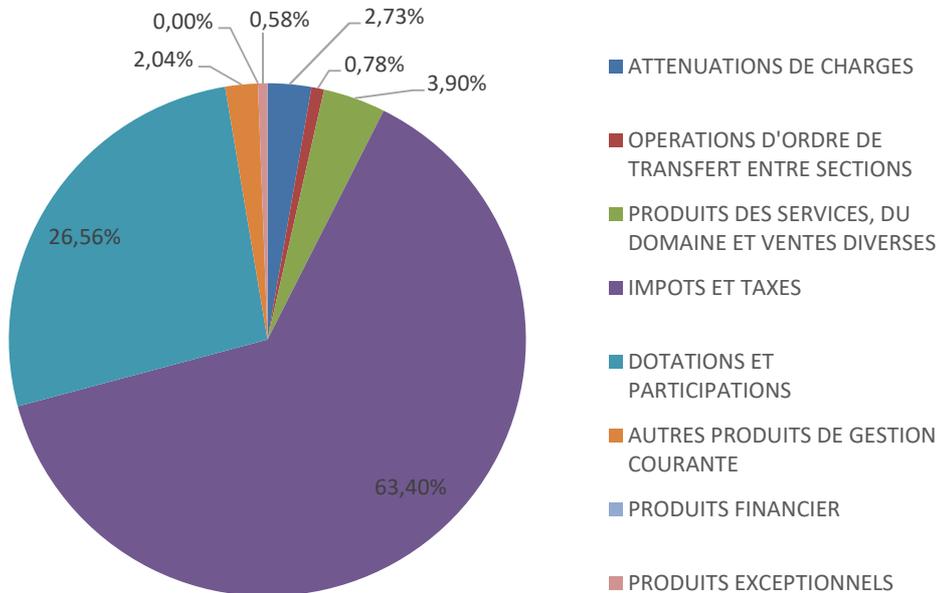
RECETTE	Principaux postes	MONTANT
ATTENUATIONS DE CHARGES	Remboursement liés à des salariés mis à disposition ou absents	195 875,22
OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		56 099,06
PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	Services périscolaires, cantine, redevance occupation domaine publics...)	280 042,43
IMPOTS ET TAXES	Impôts locaux, droits de place, versement intercommunalité...	4 548 154,71
DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	Dotations de l'Etat, subventions	1 905 123,66
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	Locations des logements...	146 243,98
PRODUITS FINANCIER		132,39
PRODUITS EXCEPTIONNELS		41 772,31
TOTAL DES RECETTES		7 173 443,76

Accusé de réception en préfecture
011-211103791-20230411-DEL-2023-019-BF
Date de télétransmission : 17/04/2023
Date de réception préfecture : 17/04/2023

REPARTITION CHARGES DE FONCTIONNEMENT 2022



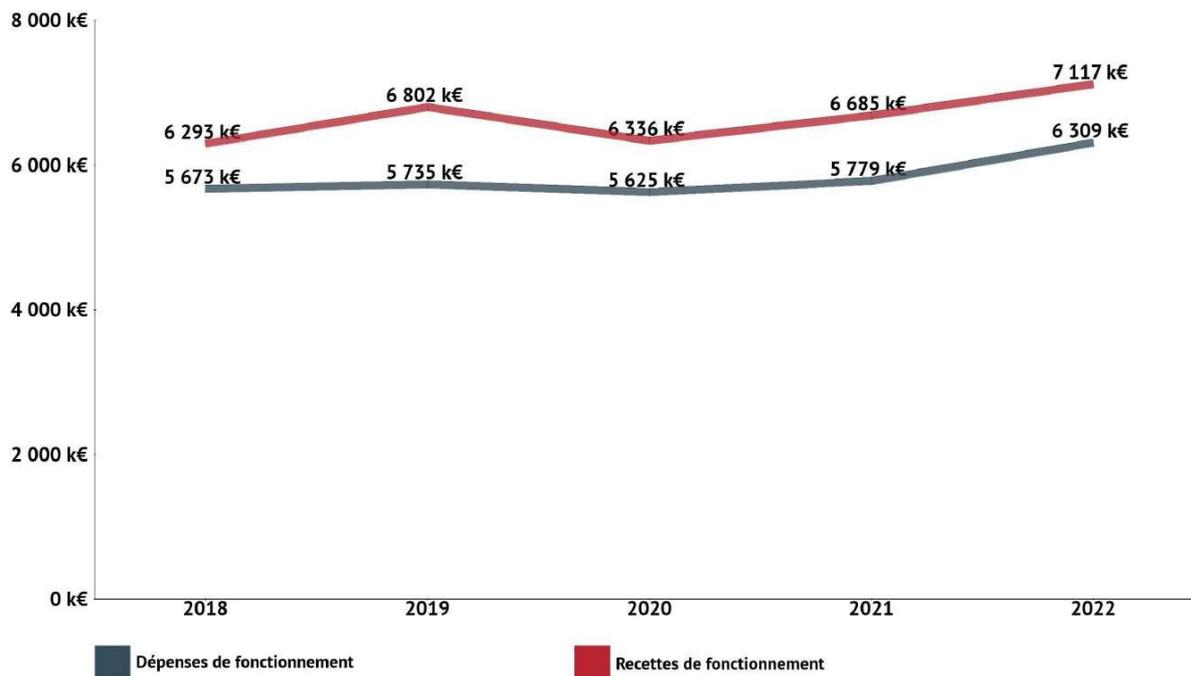
REPARTITION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2022



Accusé de réception en préfecture
 011-211103791-20230411-DEL-2023-019-BF
 Date de télétransmission : 17/04/2023
 Date de réception préfecture : 17/04/2023

Évolution des dépenses et des recettes réelles de fonctionnement

CA 2018-2022



Les recettes réelles de fonctionnement correspondent elles correspondent au total des recettes réelles de la balance générale en section de fonctionnement.

Les dépenses réelles de fonctionnement correspondent au total des dépenses réelles de la balance générale en section de fonctionnement. À ces dépenses, on retire les travaux en régie pour obtenir les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie

L'écart entre le volume total des recettes réelles de fonctionnement et celui des dépenses réelles de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même des projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Le résultat de fonctionnement 2022 affectable s'établi à 1 509 513,71 €

Il s'établissait à 1 403 541,73 €, après la reddition des comptes de l'exercice 2021

L'Épargne communale

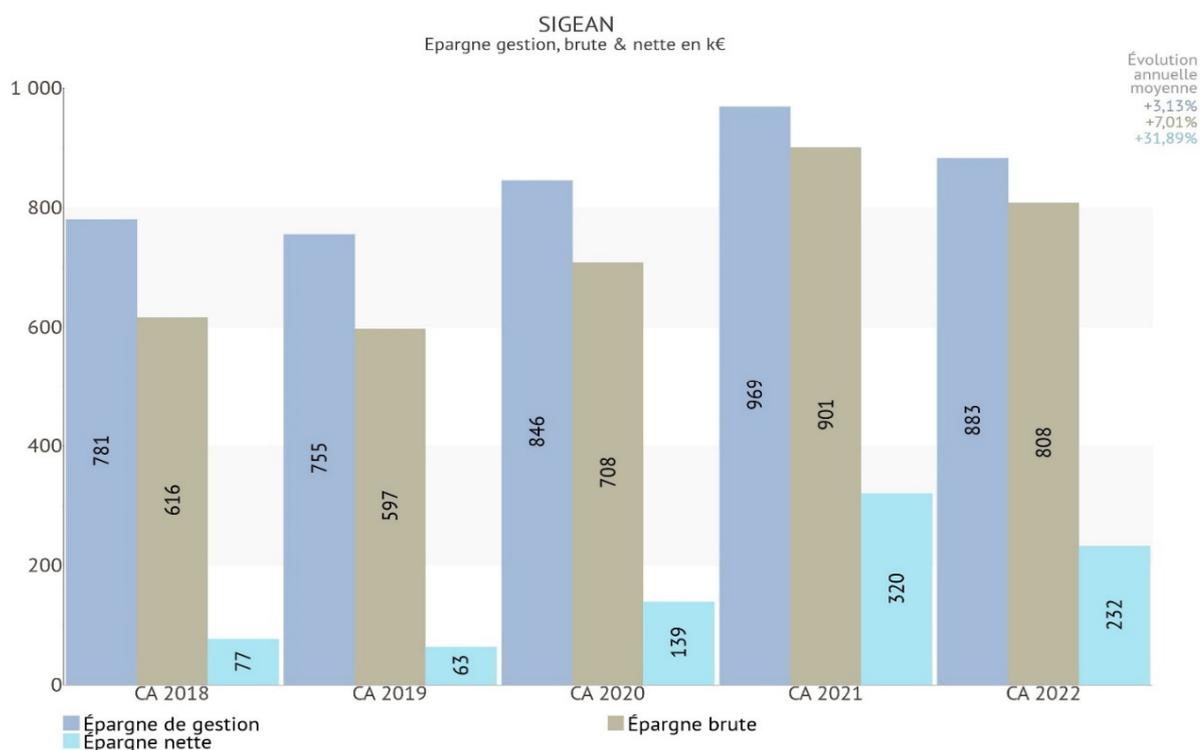
La capacité d'autofinancement nette (CAF nette) représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital. Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer des nouvelles dépenses d'équipement. La CAF nette est une des composantes du financement disponible.

La CAF nette est un indicateur de gestion qui mesure, exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées

Accusé de réception en préfecture
011-211103791-20230411-DEL-2023-019-BF
Date de télétransmission : 17/04/2023
Date de réception préfecture : 17/04/2023

Il est à noter que plus on réalise d'emprunts pour financer les investissements, moins on a de besoin de financement, plus l'excédent budgétaire est important, mais plus la commune est endettée

Synthèse du fonctionnement – Évolution des soldes d'épargne



Compte tenu de la moyenne des évolutions des dépenses et des recettes de gestion :

-L'**épargne de gestion** augmente de 3,1 %.

Ep de gestion - intérêts dette - solde financiers et exceptionnels = 808 053€

En prenant en compte les **frais financiers**, l'épargne brute augmente de 7 %.

En prenant en compte le remboursement du capital de la dette, l'**épargne nette** est positive. Elle augmente de 31,9 %, et représente 19,5 % des dépenses d'équipement brut. C'est par conséquent l'épargne nette qui contribue à autofinancer l'investissement.

Pour rappel :

L'épargne de gestion est constituée par la différence entre les dépenses et les recettes de gestions.

Pour obtenir l'épargne brute, on retranche les intérêts de la dette à l'épargne de gestion.

Afin d'obtenir l'épargne nette, il faut retrancher le remboursement du capital de la dette à l'épargne brute

La CAF représente donc l'excédent de ressources internes dégagées par l'activité de l'établissement et peut s'analyser comme une ressource durable.

SECTION D'INVESTISSEMENT

CHAP	DEPENSES	PRINCIPAUX POSTE	REALISE	RESTES A REALISER
16	Emprunts	Remboursement capital et dettes assimilées	576 648.10	
20	Immobilisation Incorporelles	Etudes faisabilité, urbanisme, logiciels	14 322.30	156 483.60
21	Immobilisations corporelles	Travaux bâtiments, voirie, achats mobilier, véhicules...	459 543.80	161 952.95
23	Immobilisations en cours	Travaux non terminés en fin d'année (vieille ville, ave de Port la Nouvelle, bâtiments...)	716 291.00	258 045.43
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	Opérations non financières (travaux en régie, dotations aux amortissements...)	56 099.06	
	TOTAL DES DEPENSES		1 822 904.26	576 481.98

CHAP	RECETTES	PRINCIPAUX POSTE	REALISE	RESTES A REALISER
10	Dotations, fonds divers	Versement TVA, taxes d'aménagement ...	374 844.46	19 270.00
13	Subventions	Aides Etat, Région, Département, Intercommunalité...	372 812.90	124 977.37
165		dépôt et cautionnement reçu	1557.36	
1068		excédents de fonctionnement capitalisés	451 056.07	
16	emprunt		550 000.00	650 000.00
040	Opérations d'ordre	Opérations non financières, notamment les amortissements	307 824.13	
	TOTAL DES RECETTES		2 058 094.92	794 247.37

CHAP	DEPENSES	PRINCIPAUX POSTE	REALISE	RESTES A REALISER
10	Dotation fonds divers	Apurement en vue du passage à la M57	2 582,81	
16	Emprunts	Remboursement capital et dettes assimilées	581 184,97	
20	Immobilisation Incorporelles	Etudes faisabilité, urbanisme, logiciels	6 645,98	33 702,00
21	Immobilisations corporelles	Travaux bâtiments, voirie, achats mobilier, véhicules...	516 071,01	250 889,00
23	Immobilisations en cours	Travaux non terminés en fin d'année (vieille ville, ave de Port la Nouvelle, bâtiments...)	1 186 549,69	525 950,98
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	Opérations non financières (travaux en régie, dotations aux amortissements...)	49 986,49	
041	Opérations patrimoniales Opération d'ordre au sein de la section	Opération de régularisations des opérations de cessions et de dissolution de la CCCM	829 112,74	
	TOTAL DES DEPENSES		3 172 133,69	810 541,98

CHAP	RECETTES	PRINCIPAUX POSTE	REALISE	RESTES A REALISER
10	Dotations, fonds divers	Versement TVA, taxes d'aménagement ...	342 814,53	
13	Subventions	Aides Etat, Région, Département, Intercommunalité...	498 303,89	338 138,47
165		dépôt et cautionnement reçu	900,00	
1068		excédents de fonctionnement capitalisés	328 360,39	
16	emprunt		629 900,00	550 000,00
040	Opérations d'ordre	Opérations non financières, notamment les amortissements	323 321,96	
041	Opérations patrimoniales	Opération de régularisations des opérations de cessions et de dissolution de la CCCM	829 112,74	
	TOTAL DES RECETTES		2 951 813,51	888 138,47

Les Principales Opérations d'équipement et les subventions affectées

La section d'investissement comprend en dépenses principalement les travaux et acquisitions liés aux opérations de renouvellement de notre patrimoine mobilier et immobilier (renouvellement de

Accusé de réception en préfecture
00121103791-20230411-DEL-2023-019-BF
Date de la transmission : 17/04/2023
Date de réception préfecture : 17/04/2023

matériel, construction, réhabilitation de bâtiments, espaces publics, voirie...) ainsi que le remboursement de la dette.

L'exercice 2022 a fait l'objet d'une pause dans les investissements afin notamment de finaliser la recherche de subventions pour compléter le financement (recherche de subventions) de nouveaux équipements publics, notamment celui portant sur la création du tout nouveau pôle petite enfance.

Ci-dessous les principales opérations :

1. Révision générale PLU :

réalisé 904.12 € / RAR 71 758.20 €

2. Etude faisabilité OPAH-RU :

réalisé 386.18 € / RAR 57 555 €

Subventions :

- ANAH 23 981.25 € RAR

3. Rue Cap de Roc Tranche 2 :

réalisé 340788.72€ / RAR 8503.56 €

Subventions :

- DETR réalisé 85197.18 € solde
- Département réalisé 69305 € solde
- SYADEN 10 000 € RAR

4. Travaux voirie :

réalisé 289 383.84 € / RAR 22 052.40 €

5. Etude Cave Coopérative :

RAR 22302€

Subventions :

- Région Réalisé 24 500 € (2021)

6. Ecole primaire socle numérique :

RAR 31 616.40 €

Subventions :

- Etat 22 100 € RAR

7. Travaux autel église :

RAR 31 814.18 €

8. Pôle petite enfance :

réalisé 6024.19 € / RAR 7150.80 €

9. Relevage Orgue Eglise :

réalisé 2855.06 € / RAR 71279.04 €

Subventions :

- DRAC 20150.17 € RAR
- AG2R LA MONDIALE pour la vitalité artistique : réalisé 19270 € / RAR 19270 €

Reçu de réception en préfecture
011-211103791-20230411-DEL-2023-019-BF
Date de télétransmission : 17/04/2023
Date de réception préfecture : 17/04/2023

10. Balayeuse :

réalisé 130936.04 € et camion plateau RAR 39732 €

11. Equipement cantine scolaire :

réalisé 13376.88 € / RAR 14662.80 €

Subventions :

- Plan de relance 18304.60 € RAR

12. Mobilier et matériel salle seniors Saiganthe :

réalisé : 9827.67 €

Subventions :

- Patrimoine SA et CARSAT 6362.40 € RAR

13. Eclairage public assistance à MGP :

réalisé 7360.80 € / RAR 17688 €

14. Alarme déportée Villa St Jacques :

réalisé 23544.61 €

15. GTB Gymnase :

réalisé 12613.48 € / RAR 1401.49 €

Résultats budgétaires de l'exercice déterminant les résultats d'exécution

La collectivité devra à minima couvrir le besoin de financement de la section d'investissement s'établissant à 75 696,51 € en prélevant la même somme sur le résultat à affecter de la section de fonctionnement : soit 1 509 513,71 € -75 696,51 €

Le résiduel sera reporté en section de fonctionnement, soit la somme de **1 433 817,20 €**

Fonctionnement				Investissement			
Dépenses		Recettes		Dépenses		Recettes	
Réalisées	6 616 406.71 €	Réalisées	7 173 434.76 €	Réalisées	1 822 904.26 €	Réalisées	2 058 094.92 €
Déficit reporté		Excédent reporté	952 485.66 €	Restes à réaliser	576 481.98 €	Reste à réaliser	794 247.37 €
				Déficit reporté	528 652.56 €	Excédent reporté	
Total	6 616 406.71 €	Total	8 125 920.42 €	Total	2 928 038.80 €	Total	2 852 342.29 €
Résultat affectable			1 509 513.71 €	Besoin de financement			75 696.51 €
Excédent 2022 : 1 433 817.20 €							
Affectation au budget 2023							
R002	1 433 817.20 €						
R1068	75 696.51 €						
D001	293 461.90 €						
D RAR	576 481.98 €						
R RAR	794 247.37 €						

La Dette

L'encours de dettes représente le capital restant dû de l'ensemble des emprunts et des dettes souscrits précédemment par la collectivité. Cet encours se traduit, au cours de

Actus de réception en préfecture
 61121105791-20230411-BLE-2023-019-BF
 Date de télétransmission : 17/04/2023
 Date de réception préfecture : 17/04/2023

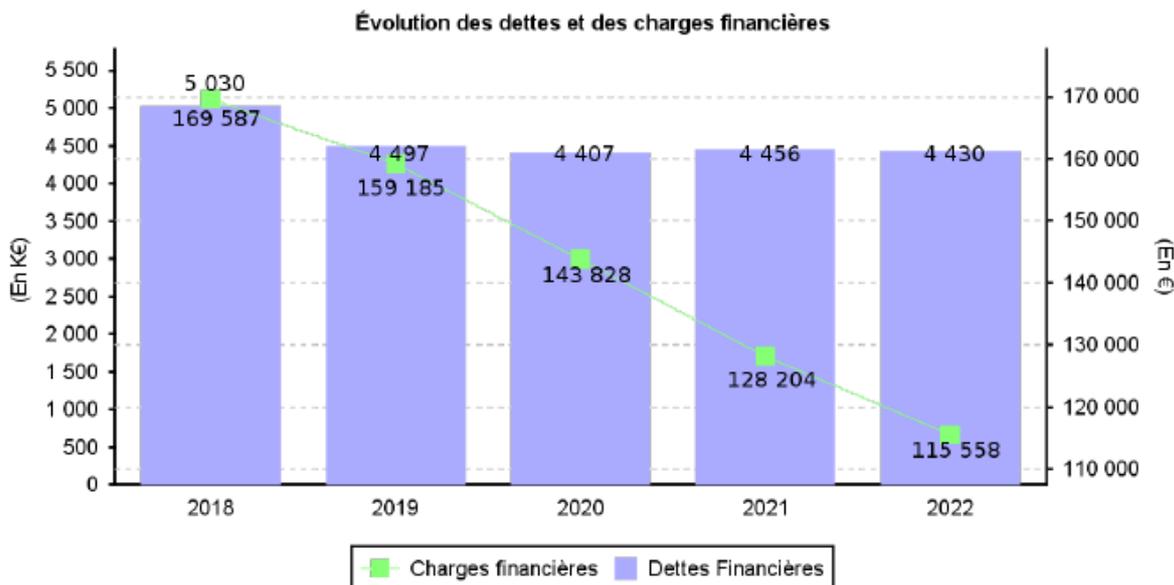
chaque exercice, par une annuité en capital, elle-même accompagnée de frais financiers, le tout formant l'annuité de la dette.

575 842 € de capital de la dette aura été remboursé en 2022.

L'encours de dette se monte à 4 418 820 € au 31 décembre 2022.

Nous pouvons constater que l'encours de la dette diminue tout comme les charges financières (Cf graphique ci-dessous).

La commune par la gestion active de la maîtrise de ses dépenses et par la recherche permanente de sources de financement auprès des partenaires institutionnels pour ses investissements, maîtrise son endettement.



L'indicateur de désendettement indique le nombre d'année que mettrait la collectivité à rembourser la totalité de ses dettes si elle devait utiliser la totalité de sa CAF Brute. Cet indicateur permet de juger la santé financière de la collectivité.

Il est communément admis que le taux à ne pas dépasser est de 10 ans.

Cet indicateur traduit que la commune a une gestion saine de sa dette.

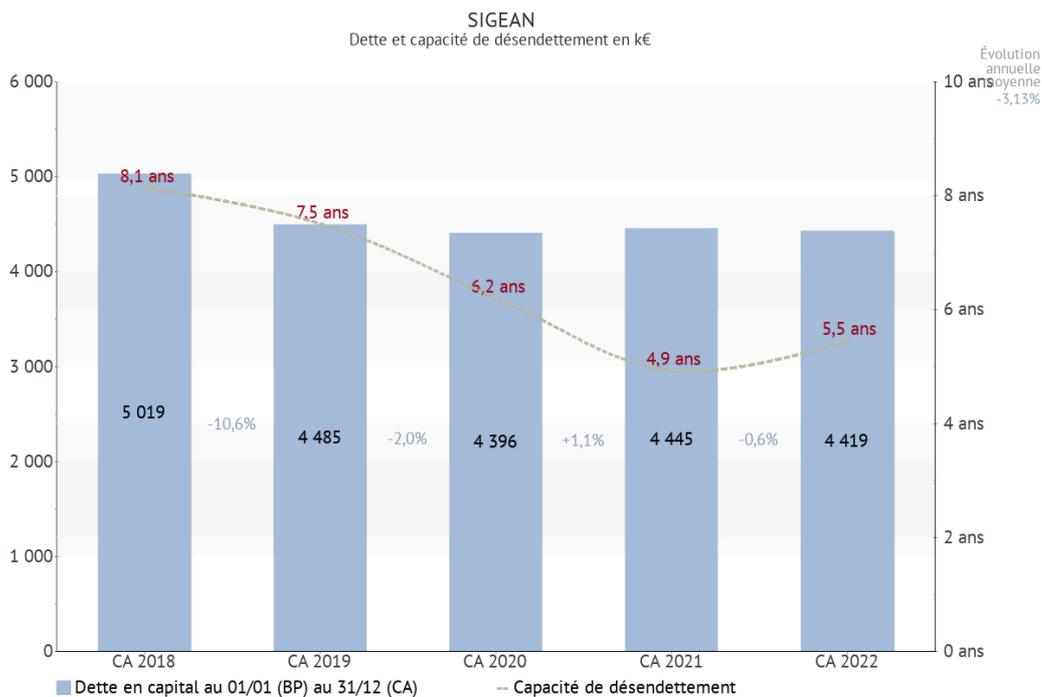
Cet indicateur s'établi à 5 ans et demi en 2022 (cf tableau page suivante).

Nous pouvons constater que la commune a réalisé un effort constant, passant d'une capacité de désendettement à 10,4 ans en 2017 à 5 ans et demi en 2022.

Il est à noter que l'indicateur devrait évoluer à la hausse à partir de 2023 corrélativement à l'augmentation du rythme d'investissement.

La collectivité a souscrit un emprunt de 650 000€ au cours de l'année précédente qui figure en Restes à réaliser.

L'encours de la dette diminue logiquement chaque année avec les remboursements de capital.



COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE DE LA CRECHE HALTE GARDERIE LA MARELLE

Le budget annexe concerne la crèche municipale. Il ne comprend qu'une section de fonctionnement, équilibrée par les soutiens financiers de la CAF, de la MSA, les participations des familles et la subvention du budget principal.

Budget CRECHE : balance générale des comptes 2022			
Fonctionnement			
	Prévus	Réalisés	Pourcentage
Dépenses	441 201.00 €	431 356.90 €	97.77 %
Recettes	441 201.00 €	431 356.90 € Dont subvention communale de 149 055,10 €	97.77 %
Déficit		0	
Excédent		0	

Accusé de réception en préfecture
011-211103791-20230411-DEL-2023-019-BF
Date de télétransmission : 17/04/2023
Date de réception préfecture : 17/04/2023